



AMBASSADE DE SUISSE
EN FINLANDE

vu de

HELSINKI / HELSINGFORS 12, le 30 déc. 1971

Uudenmaankatu / Nylandsgatan 16 B
Tél. 14433

DK *3/2* *SK*

Réf.: Rapport politique No 11

C/es

Monsieur Pierre Graber
Conseiller fédéral
Chef du Département politique

B e r n e

GN							
Date						10 JAN 1972	
Vice							<i>R</i>
EPD						10 JAN 1972	
Ref p.A. 1.5	<i>Helsinki</i>						

La politique de neutralité de la Finlande

Monsieur le Conseiller fédéral,

La première question que se pose naturellement l'observateur nouvellement arrivé en Finlande est celle de la définition de sa neutralité.

S'agit-il d'une véritable neutralité, ou plutôt d'une liberté surveillée, d'une liberté sous condition?

1. Dans ses rapports avec l'étranger, le Gouvernement finlandais n'a pas les coudées franches. Il anticipe les réactions de Moscou pour n'avoir pas à les subir. Il prend des initiatives susceptibles de lui plaire. Il accepte des missions qu'il lui confie, comme celle de colporter l'idée d'une Conférence européenne sur la sécurité, caisse de résonance de la propagande soviétique.

Surtout, il ne fait pas de doute que le Traité d'amitié finno-soviétique sera, en cas de besoin, interprété par Moscou dans le sens qui lui convient, celui d'une coopération

- 2 -

militaire imposée, si pas agréée. Cela fait peser sur ce pays une lourde hypothèque dont il cherche à se dégager par l'affirmation et la démonstration de sa neutralité, comme sa récente initiative des deux Allemagnes en témoigne.

2. Pour les affaires intérieures, cette situation de dépendance amène le Gouvernement à faire usage de sa souveraineté avec modération, au point où il renoncerait à un candidat à la Présidence de la République qui ne fût pas persona grata à Moscou.

Le comportement de la population est conditionné par cette menace soviétique latente. On n'entend pas, comme c'est le cas en Tchécoslovaquie où ailleurs, de continuelles attaques contre les Russes ou le communisme. On se retranche dans une attitude réservée, n'offrant pas de prise aux remontrances. La population, disciplinée, aide en cela la tâche de son Gouvernement, à l'exception de certains milieux de droite qui n'hésitent pas à parler franchement; mais on est, au fond, reconnaissant à ceux-ci de l'oser.

3. La Finlande possède tout de même quelques atouts:

Une pression trop grande de Moscou nuirait au rôle que l'URSS lui fait jouer dans le concert Est-Ouest. Une pression trop grande compromettrait les progrès du communisme dans les pays voisins - mais aussi dans la Finlande elle-même - et cela, par réflexe de solidarité scandinave, par réflexe de peur aussi quant à leur propre avenir, et pourrait les pousser vers l'Ouest.

4. Si cette neutralité est boiteuse, elle n'en est pas moins acceptée universellement, parce que dans la conjoncture actuelle, elle convient à tous.

Pour la Finlande, elle est une digne étiquette à une politique délicate, estimée parfois équivoque.

./.

- 3 -

Pour Moscou, elle sert à sa politique vers l'Ouest.

Pour l'Ouest, elle maintient les ponts avec la Finlande, et permet à son peuple de vivre "à l'occidentale".

Pour les neutres, grâce à l'approbation intéressée que Moscou donne à la neutralité finnoise, la notion elle-même de neutralité en sort renforcée, de même que la position des autres neutres. Ce qui ne veut pas dire qu'on puisse espérer beaucoup d'une collaboration politique des neutres, vu l'insuffisance de dénominateurs communs; la Finlande surtout voudra garder sa liberté dans ses subtiles dosages.

En conclusion, l'histoire de ce pays est faite de concessions qui l'ont sauvé d'une disparition de la carte de l'Europe. Il faut s'en souvenir pour comprendre son attitude d'aujourd'hui et faire preuve de compréhension envers cette Finlande qui sait "opposer la constance aux périls".

Les concessions qu'elle est prête à faire ont toutefois leurs limites, celles de ses intérêts vitaux. Helsinki n'hésitera pas alors à négliger les remontrances. Ce fut le cas lors de la demande de rappel de l'Ambassadeur soviétique qui s'était mêlé trop ouvertement des affaires intérieures finnoises. Ce fut le cas pour l'association avec l'AELE. Ce sera probablement le cas pour un accord avec le Marché Commun.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse

